

Communiqué de Presse

Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Unité de communication

Réf: 062f10

Tél. +33 (0)3 88 41 35 38

Fax +33 (0)3 90 21 50 53

Internet: www.commissioner.coe.int

e-mail: press.commissioner@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

« Plus de respect pour les langues minoritaires » préconise le Commissaire Hammarberg

Strasbourg, 25.01.2010 – « Les droits linguistiques sont devenus un sujet de discordance dans plusieurs pays européens. Leur déni porte atteinte aux droits de l'homme et suscite des tensions inter-communautaires », a déclaré Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe dans son dernier [Point de vue publié](#) aujourd'hui.

« L'orthographe des noms sur les passeports, l'affichage des noms de rue et autres indications topographiques, la langue employée à l'école, les impératifs linguistiques dans la communication avec les autorités et la possibilité de créer des médias minoritaires sont certaines des grandes questions soulevées par les représentants des minorités ». Pour Thomas Hammarberg, « la maturité politique des dirigeants est un facteur indispensable pour régler ces questions dans le respect des normes des droits de l'homme ».

En soulignant que la langue est un vecteur essentiel de l'organisation sociale et de l'identité individuelle, le Commissaire appelle les gouvernements européens à mieux prendre en compte les besoins des minorités. « Bien trop souvent, les autorités ne les écoutent pas assez attentivement lorsqu'elles élaborent leurs politiques. Il est essentiel que les gouvernements communiquent souvent et directement avec les personnes appartenant aux minorités nationales, dans un souci de concertation approfondie et permanente ».

Publiés deux fois par mois en anglais, français et russe, les Points de vue peuvent être republiés dans la presse ou sur Internet sans notre accord préalable, sous réserve que le texte ne soit pas modifié et qu'il soit fait mention de la source comme suit : « Egalement disponible sur le [site du Commissaire](#) ».

Les lecteurs peuvent commenter le point de vue directement sur le site web du Commissaire.

Contacts presse au Bureau du Commissaire :

Stefano Montanari, +33 (0)6 61 14 70 37; stefano.montanari@coe.int